

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLFR POUR 2018 - (N° 1371)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 250

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>	-1 000 000 <i>0</i>	0 <i>0</i>	-1 000 000 <i>0</i>	0 <i>0</i>
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées <i>dont titre 2</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>	0 <i>0</i>
TOTAUX	-1 000 000	0	-1 000 000	0
SOLDE	-1 000 000		-1 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à diminuer de 1 million d'euros la hausse en AE et CP sur le programme 129 *Coordination du travail gouvernemental* de la mission *Direction de l'action du Gouvernement*.

L'examen des crédits de cette mission fait en effet apparaître que les dépenses du Premier ministre et de son cabinet pourraient être davantage maîtrisées (3 millions d'euros pour les vols ETEC, 2,3 millions d'euros pour les dépenses d'intendance, près de 20 millions d'euros de dépenses de personnel pour le cabinet...).

Les ouvertures de crédits demandées dans ce PLFR pourraient être couvertes en gestion par une diminution des dépenses du Premier ministre.